

Au Canada, on réfléchit de plus en plus aux aspects internationaux de la politique de concurrence. Des préoccupations ont été exprimées récemment quant à l'utilisation discriminatoire de la loi antitrust pour des raisons de politique industrielle, par exemple, la loi américaine sur l'immunité en matière antitrust visant les coentreprises de fabrication, laquelle a été adoptée dernièrement. De façon plus positive, la politique de la concurrence a trouvé un créneau dans l'ALENA, encore que ce soit un créneau général et modeste. Un débat se poursuit sur les avantages et la faisabilité du remplacement des mesures antidumping entre le Canada et les États-Unis par des règles de concurrence. Parallèlement, le Canada joue un rôle de chef de file dans l'initiative de l'OCDE sur le commerce et la concurrence.

Le reste du document est structuré comme suit : la section 2 contient une analyse des cartels d'exportation. Dans la section 3, nous discutons du traitement des cartels d'exportation par les principaux pays industrialisés. Dans la section 4, les conséquences sur le plan des politiques sont exposées. Enfin, la section 5 renferme les conclusions. À l'annexe, la question des cartels d'importation est exposée et étudiée brièvement.

2. Analyse des cartels d'exportation

Les cartels d'exportation sont des arrangements de coopération entre des entreprises qui tentent de commercialiser leurs produits et services à l'étranger, de pénétrer de nouveaux marchés ou d'accroître leur part de marché existante. La plupart des gouvernements encouragent les cartels d'exportation, car ils considèrent que ce genre d'ententes permet aux entreprises exportatrices de réaliser des économies d'échelle dans les réseaux de distribution et la collecte de renseignements ou de lutter contre la puissance des cartels d'achat ou d'importation dans les pays étrangers. Tant les pays industrialisés que les pays en développement ont adopté la même position pour défendre l'utilisation de cartels d'exportation en vue d'accroître les ventes internationales et de transférer des rentes. En outre, les pays en développement prétendent que les cartels d'exportation sont des mécanismes de développement nécessaires.

Les cartels peuvent prendre des mesures comme la fixation des prix, le contrôle de la production, le truquage des offres, la répartition des clients, la répartition des ventes par produit ou par territoire, l'établissement de pratiques commerciales, la création d'agences de ventes communes ou une combinaison de ces éléments.

2.1 Définition

Le champ d'action et la composition des cartels d'exportation varient. Le *cartel d'exportation pur*, qui est axé exclusivement sur les marchés étrangers, en est la plus simple expression. Les *cartels d'exportation mixtes* limitent la concurrence sur le marché national du pays exportateur, ainsi que sur les marchés étrangers. Les *cartels d'exportation nationaux* se